

Soutien aux personnes atteintes du cancer

Les soins de soutien sont importants pour aider le patient à supporter les effets secondaires de son traitement et pour répondre à ses besoins émotionnels, spirituels et pratiques. La NWT Cancer Association a mis en place une ligne téléphonique sans frais offrant des renseignements en anglais, en français et dans les langues autochtones. Les numéros du **Service d'information sur le cancer** sont les suivants : 1 888 939-3333, pour le français et l'anglais, et 1 888 261-4673 pour les langues autochtones.

Prestations d'assurance-maladie complémentaire – Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest verse aux résidents permanents qui n'ont pas accès à d'autre assurance médicale des prestations d'assurance-maladie complémentaires au Régime d'assurance-maladie des TNO. Ces prestations visent les médicaments et les fournitures sur ordonnance, l'équipement médical et les fournitures médicales, les soins dentaires et les soins de la vue et les frais de déplacement pour raison médicale. Les personnes qui sont inscrites au Régime d'assurance-maladie des TNO et qui ne sont pas autochtones ou métisses peuvent faire une demande de prestations d'assurance-maladie complémentaire auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Indemnités de déplacement pour raison médicale – Ces indemnités sont versées pour le transport du patient depuis sa communauté de résidence aux TNO jusqu'au centre le plus proche où il pourra recevoir le service médical dont il a besoin.

Les services de transport comprennent ce qui suit :

- aller-retour en avion (service aérien régulier ou évacuation médicale d'urgence);
- ambulance lors d'une évacuation médicale d'urgence;
- transport terrestre aller-retour d'une communauté à l'autre;
- usage d'un véhicule privé;
- soutien limité pour les repas, l'hébergement et le transport terrestre local.

Ces indemnités peuvent être également versées à une personne qui voyage avec le patient, sur présentation de pièces justificatives suffisantes.

